

Nouvelles de nos amies féministes à l'étranger

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 580

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femmes, c'est une extension et une amélioration de la démocratie. Ce discours, très élevé d'inspiration, se termine sur une citation de G. Motta.

A son tour, M. Brandt prend la parole. Sans développer beaucoup d'arguments en faveur de sa motion il réfute surtout ceux du Conseil d'Etat, qui n'a su trouver que des arguments vieilliss, et qui n'a tenu aucun compte de l'évolution de la vie survenue depuis vingt ans. M. Brandt propose ensuite une simple révision de la loi sur les communes puisque la Constitution neuchâteloise prévoit qu'en ce domaine c'est la loi qui fixe la qualité d'électeur. On éviterait ainsi une consultation populaire qui pourrait donner un résultat défavorable. Les prochaines élections communales n'ayant lieu que dans trois ans, le temps est suffisamment long pour préparer les femmes à exercer leurs nouveaux droits. Le motionnaire fait un pressant appel à ses collègues, leur demandant de bien vouloir discuter cette question d'une manière raisonnée et de faire abstraction de leurs sentiments.

M. Niedermann (lib.), s'étonne que l'on refuse à en matière de suffrage féminin un essai sur une petite échelle qui pourra renseigner sur la valeur de cette réforme. Il reprend les arguments du Conseil d'Etat, et il demande qui oserait prétendre que les droits politiques qu'elles exercent depuis 1906 aient enlevé aux femmes finlandaises quelque chose de leur prestige, de leur autorité morale et de leur charme? L'orateur rappelle l'opposition qui s'est manifestée il y a 50 ans contre les études universitaires des jeunes filles suisses, et comment les arguments employés alors nous paraissent ridicules aujourd'hui que tant de femmes médecins, avocats, dentistes, professeur (telle M^{lle} Piccard, professeur de mathématiques à l'Université de Neuchâtel) rendent de si grands services, mais n'ont pas le droit de dire leur mot dans les affaires publiques. L'argument que bon nombre de femmes se désintéressent de la question n'a pas de valeur; en effet, quel est le pourcentage de la participation des électrices à certaines votations?

MM. Lambelet (rad.) et Sandoz (lib.), par quelques plaisanteries, essayent de rabaisser le débat sur un plan inférior. Le premier serait plus favorable au vote familial, le second se rallierait éventuellement à l'octroi du vote aux veuves et aux célibataires féminins qui payent leurs impôts. Prennent encore la parole, en faveur de la motion Brandt, MM. Emile Béguin (P.P.N.) et Emery (P.P.N.), H. Perret (soc.) et S. Rollier (lib.). Les deux derniers réfutent les arguments de M. Lambelet, M. Perret, en particulier, lui demandant sur quoi se base son assertion que, dans les pays voisins, rien n'a été changé par le droit de vote féminin, et cite l'exemple d'un grand et éminent juge américain, adversaire acharné de l'octroi des droits publics aux femmes, qui en est devenu défenseur enthousiaste après quelques années d'expériences pratiques.

M. Rollier, lui, est d'accord avec M. Lambelet quand celui-ci dit que nous sommes actuellement dans une ville assiégée, mais ceci n'est pas une raison pour éloigner les femmes de la chose publique; au contraire, comme dans les villes assiégées d'autrefois où les femmes prenaient main forte aux hommes, nous devons faire appel à toutes les forces du pays. Les femmes ont répondu avec élan à l'ap-

pel de la patrie, il faut les mettre sur un pied d'égalité. L'orateur signale les services réels et utiles qu'elles rendent à la Commission scolaire, dont il fait partie, et est persuadé que, la commune n'étant qu'un ménage agrandi, leur place y est tout indiquée. N'a-t-on pas jugé la femme suisse digne de s'occuper des questions qui touchent au domaine le plus élevé: l'Eglise? Tout ceux qui voudraient renvoyer la femme à son ménage font par trop preuve d'une mentalité à la Guillaume II.

M. Guinchard, porte-paroles du Conseil d'Etat, maintient d'un ton irrité le point de vue de celui-ci et s'oppose à un essai pratique. La rue dans les magasins de ces derniers temps le renforce dans son opinion. Il avance l'argument économique de la concurrence du travail féminin et à notre grand étonnement, il marque que la cause en est que les femmes sont moins payées que les hommes. M. Guinchard prouve par là qu'il ignore notre revendication: *A travail égal, salaire égal.*

Votation fédérale du 1^{er} décembre

La loi sur l'instruction militaire obligatoire

N. D. L. R. — *Bien que, paraissant à la veille de la votation genevoise et au lendemain de la décision du Grand Conseil neuchâtelois sur le suffrage féminin, ce numéro soit surtout consacré à ce sujet d'importance primordiale pour nous, nous tenons néanmoins à ne pas passer sous silence la question posée aux électeurs ce même 1^{er} décembre sur terrain fédéral. Ceci par fidélité à notre programme d'éducation civique des futures citoyennes, que nous estimons de notre devoir de renseigner exactement chaque fois qu'elles auraient à se prononcer; puis aussi parce que la préparation militaire de notre jeunesse masculine touche de près de nombreuses femmes mères de familles, aptes à formuler elles aussi les uns ou les autres des arguments avancés pour et contre cette loi. Nous en savons, qui, ayant expérimenté les bienfaits d'une culture physique rationnelle pour leurs fils, sont favorables à la loi pour ce motif, aussi bien que par désir de collaboration avec notre défense nationale; nous en savons d'autres, que leur conception idéaliste du rôle de notre pays, et la vision des temps lointains de la paix revenue, pour lesquels elles estiment qu'il faut préparer la génération qui monte, rendent adversaires de la loi. C'est dire combien fausse apparaît une fois de plus l'altération de nos adversaires que les femmes n'entendent rien aux sujets de nos scrutins!*

Notre collaboratrice spécialement chargée des questions fédérales a bien voulu faire pour nous le bref exposé suivant des dispositions de la loi et des arguments de ses défenseurs et de ses détracteurs, ce dont nous la remercions vivement.

La loi soumise au vote le 1^{er} décembre est un résultat de notre situation actuelle et des tendances qui se font maintenant jour. Il est donc utile de considérer comme telle et de ne pas l'alourdir par des arguments politiques, voire même moraux.

En voici l'essentiel: d'entente avec les cantons, la Confédération veillera à préparer le jeune homme à son service militaire dès l'âge post-scolaire en ce qui concerne la culture physique, les capacités de tireur et les connaissances militaires. C'est pourquoi on se

La discussion sur la procédure s'ouvre ensuite: M. Tell Perrin, avocat, tout en se déclarant acquis au suffrage féminin, ne conçoit pas la possibilité de se passer d'une révision constitutionnelle. M. Renaud, conseiller d'Etat, le suit partant du suffrage féminin au gouvernement, dit que s'il y eut minorité et majorité au Conseil d'Etat quant au principe, il y eut unanimité quant à la procédure à suivre. M. Béguin, président du Conseil d'Etat déclare d'une voix menaçante: « Vous n'acquiescerez pas la votation populaire, vous l'aurez ». M. Brandt, après avoir expliqué très franchement pourquoi il désirerait éviter la votation populaire, se rallie pourtant au point de vue de M. Renaud.

On passe au vote, les cœurs palpitent, en voyant combien de députés dans les rangs des libéraux et des radicaux restent assis. Pourtant, après ce moment d'émotion l'espoir renaît: la motion Brandt est acceptée par 44 voix contre 42 et le décret constitutionnel

propose d'introduire un enseignement de la gymnastique pour tous les jeunes de 16, 17 et 18 ans. Des examens annuels fourniront la preuve des capacités ainsi acquises et permettront d'exempter des cours suivants ceux qui auront fourni des résultats satisfaisants. La participation aux cours de tir (18 ans) sera par contre obligatoire pour tous ainsi que la préparation militaire (19 ans). Les frais de l'instruction seront supportés par la Confédération. Un examen des aptitudes physiques aura lieu lors du recrutement.

Les avantages d'une meilleure culture physique de notre jeunesse d'âge post-scolaire sautent aux yeux: gain d'une plus grande souplesse pour les jeunes paysans, de plus de tenue et d'endurance pour les citadins. L'école de recrues bénéficierait grandement de pouvoir disposer de capacités plus homogènes chez tous, et donnerait ainsi un rendement supérieur. Les jeunes eux-mêmes, enfin, seraient heureux de se retrouver après leur sortie de l'école, dans une atmosphère d'émulation, et de sentir qu'on se préoccupe d'eux.

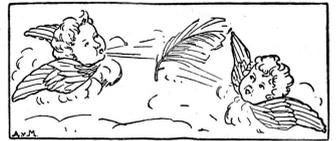
Les adversaires de la loi font valoir le principe fédéraliste, qui exige pour tout enseignement une organisation uniquement cantonale. Il semble toutefois probable que des exercices de gymnastique et de tir ne sont pas fortement marqués d'une empreinte locale, et que l'instruction militaire proprement dite doit être fédérale par définition. On remarque aussi que certains cours pouvant avoir lieu le dimanche, il en résulterait une atteinte à la vie religieuse et familiale, avec les conséquences regrettables qui en découlent, et l'on ajoute que nous n'avons pas besoin avant tout de sports, mais de citoyens qui ont le sens du devoir vis-à-vis de leur pays. Il nous semble cependant que l'un n'empêche pas l'autre, et que les 60 heures prévues pour un cours annuel n'empêteraient pas grandement sur la vie normale des jeunes gens.

En temps ordinaires, un rejet de cette loi n'aurait pas grande importance. Aujourd'hui, un refus des électeurs risquerait d'être considéré comme un signe d'indifférence à l'égard de notre armée et de notre jeunesse. L'adoption de cette loi nous paraît donc désirable au point de vue national.

A. L.

est adopté sans débat par 44 voix contre 36. Voilà donc une première victoire et nous en sommes heureux. Pourtant ce n'est pas encore le moment de pavoiser, car deux épreuves nous attendent encore. En effet, d'après la Constitution neuchâteloise, toute modification constitutionnelle devrait faire l'objet de deux votations au Grand Conseil, la seconde ne pouvant avoir lieu qu'un mois après la première (art. 84). Puis: « la Constitution révisée sera soumise à la sanction populaire... » (art. 85). Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines, mais ce premier succès nous soutient et nous encourage. En avant!

M. BRÉTING.



DE-CI, DE-LA

Organiser, durer.

Bien que « la femme ne sache ni organiser, ni durer », force nous est bien de rendre hommage ici à une magnifique carrière de commerçante, qui a duré 57 années: M^{me} Juliette Ribet-Collet, à Lausanne, vient de prendre sa retraite, après avoir travaillé dès le 1^{er} novembre 1883 dans la même entreprise, d'abord comme vendeuse, puis comme patronne, faisant preuve tout au long d'une ardeur au travail, d'une honnêteté, d'une conscience et d'une serviabilité qui deviennent rares dans le commerce, de plus en plus impersonnel. Et d'une rare vaillance aussi, quand, à la suite d'une entreprise malheureuse, M^{me} Ribet et son mari durent recommencer à zéro et se remettre à la vente des chocolats d'autres fabriques.

M^{me} Ribet n'aime pas les féministes, M^{lle} Lucy Dutoit à part, pour qui elle avait une grande estime; elle considère que celles qui veulent voter ont tort; cependant, elle est restée pensive, après un moment de colère, lorsqu'elle constata, elle, bonne commerçante, qu'elle ne pouvait signer un référendum lancé contre la fermeture des magasins à 17 heures le samedi. Alors quoi! à quoi sert de travailler et de payer ses impôts si l'on ne peut dire son opinion...

Bonne et paisible retraite à M^{me} Ribet.

S. B.

Nouvelles de nos amies féministes à l'étranger

C'est avec grand plaisir que nous transmettons à nos lectrices suisses le message de M^{me} C. L. Brunschvig, nous priant de les remercier de leur effort de générosité internationale pour tous ceux qui souffrent. Il nous semble, à nous, que ce que nous faisons est, hélas! bien peu, entravées que nous sommes par mille difficultés et restrictions; mais nous aurions honte, privilégiées comme nous le sommes encore, de ne pas faire notre maximum d'efforts pour tenter de soulager les atroces misères dont nous parvenons les échos.

Notre amie, maintenant établie dans une petite ville universitaire du Midi, où paraît s'être réu-



Glané dans la presse...

Autour du vote des femmes

La campagne suffragiste a naturellement fait surgir à Genève un certain nombre d'articles pour et contre notre demande de réforme constitutionnelle. Nous pensons que les quelques extraits ci-après intéresseront nos lecteurs:

Du *Messenger Social romand*, une très ferme déclaration rédactionnelle en trois points: La femme doit obtenir le droit de vote. Motifs: la justice, l'Évangile, l'opportunité. L'argument de l'appartenance, celui dont se sont servis surtout les antiféministes chez nous, étant réjété là en pleine clarté, nous reproduisons ce passage:

Aujourd'hui, précisément, la femme se voit poser des problèmes nouveaux. Nous avons en Suisse nos femmes « mobilisées »; nos sœurs sont invitées à participer d'une manière parfois très directe, parfois plus indirecte, à la défense du pays. Les questions relatives au travail féminin, à sa suppression dans certaines branches de l'économie, à ses conditions et à sa rétribution, sont discutées, parfois âprement.

Allons-nous, dans les programmes de l'ordre nouveau, définir encore le statut de la femme sans la consulter, sans qu'elle ait à prendre part aux délibérations? Ce serait consacrer une injustice, plus grave aujourd'hui que hier.

Et si, comme nous l'espérons, le travail des corps politiques va de plus en plus être dominé par les préoccupations éducatives, sociales, économiques, comment ne pas voir que les mères, les ouvrières, les femmes qui s'occupent si activement d'hygiène morale et sociale, doivent être entendues et consultées?

Précisément parce que notre époque troublée peut précluser à de nouveaux départs, elle nous semble favorable à la victoire d'une initiative que nous croyons d'ailleurs fondée en droit.

Du *Protestant de Genève*, journal religieux mensuel, ce paragraphe excellent signé par M. le professeur J. Guillard:

Nos lecteurs sont assez intelligents pour que nous n'ayons pas à insister longuement sur ce point (le suffrage féminin). Depuis que l'on a imposé à la femme des devoirs civiques toujours plus importants, jusqu'à lui demander de participer activement à la défense nationale, on est mal venu à lui refuser des droits que l'on accorde à beaucoup d'hommes qui sont loin parfois de supporter les mêmes charges et de rendre au pays des services aussi certains. Quand nombre d'électeurs masculins, ou bien s'abstiennent par indifférence de voter, ou bien votent comme des moutons sur un mot d'ordre de leur parti, ou bien sont incapables de donner leur suffrage à bon escient, comment refuser raisonnablement le droit de vote à tant de personnes intelligentes et

réfléchies, pour ce motif qu'elles sont des femmes. Et qu'on ne dise pas que, parmi les électrices aussi, il y aura des indifférentes, des moutons, des incapables et même des indignes, car alors, pour être logique, il faudrait épurer sérieusement le registre électoral masculin. Et qui donc fera le départ?... Ou bien encore — comme on pourrait le déduire d'une récente diatribe contre l'impudeur féminine — y aurait-il deux morales, l'une très sévère à l'égard de la femme, et l'autre très relâchée à l'usage de l'homme? On pourrait aussi faire valoir l'argument chrétien de l'équivalence de la personne de l'homme et de la femme. Mais en voilà assez sur ce sujet. Il y a là avant tout une question de bon sens et de simple équité, et nous ne voulons pas faire à nos lecteurs l'injure d'y insister plus longuement.

La politique du foyer

Lors de la réunion du parti X..., la plupart des orateurs ont estimé qu'il était préférable que les femmes se consacrent à leur foyer plutôt qu'à la politique... (Les journaux).

Voici la réponse au parti jeune-radical de la Commission genevoise suffragiste de presse, réponse à laquelle fait allusion notre article de fond d'aujourd'hui:

Permettez-nous de relever l'affirmation ci-dessus qui nous a rendues réveuses... Car, pour se consacrer à son foyer, n'est-il pas, par définition, nécessaire d'en avoir un? et la statistique ne dit-elle pas à ce sujet qu'à Genève, selon le dernier recensement (chiffres officiellement cités au Grand Conseil), il y a, sur un total de 55,916 femmes majeures, tout juste un peu plus de la

moitié qui soient mariées, soit 28,833. L'autre moitié, ce sont des veuves, des divorcées, et de très nombreuses célibataires (16,113), auxquelles on ne peut imputer la faute de n'avoir pas convolé en justes noces, puisque c'est généralement l'homme qui choisit.

Mais, même pour ces célibataires, qui sont souvent chefs de famille, parce qu'elles vivent avec des frères ou des sœurs plus jeunes ou soutiennent des parents âgés, même pour les veuves et les divorcées qui élèvent leurs enfants, n'y a-t-il pas, à côté de la politique tout court, que les pratiquent les hommes dans leur parti, une politique du foyer? L'instruction et l'éducation des enfants à l'école, leur protection dans la rue contre les dangers de tout ordre, leur apprentissage d'un métier; tout ceci n'est-il pas réglé par les hommes seuls? Et le coût de la vie, le prix des denrées de première nécessité au ménage, les autorisations ou les interdictions d'achats, etc. qui fixe tous ces points essentiels à la vie du foyer, sinon encore les hommes seuls? Et les charges fiscales qui pèsent sur ces femmes, et les mesures générales de protection de la famille (dégrèvements, taux des salaires ou des indemnités, etc.) de qui dépendent-elles, si ce n'est aussi des hommes parce qu'ils sont électeurs? Les membres du parti X... ont-ils songé à tout cela, quand ils ont proclamé l'opinion que nous citons plus haut?

Celles qui tricotent se défendent

Notre confrère romand, le Samedi soir, prend vigoureusement position contre les accusations d'accaparement de laine:

...Il faut que vous leur disiez que nous ne som-

nie, en ces temps d'exil pour cause de race, toute une élite intellectuelle du pays, est toujours vaillante, et pleine de foi en l'avenir, malgré l'arrêt forcé de l'activité qui était sa vie. Elle nous écrit rencontrer fréquemment M^{me} Malaterre, « qui a toujours autant d'allant et de flamme », et qui s'est consacrée à l'œuvre urgente de secours aux enfants, ayant établi deux centres de travail social, l'un à Paris, l'autre à Marseille.

Nous avons aussi reçu une fort intéressante lettre de Suède, écrite dans le train au cours d'un voyage dans le Nord, par M^{me} Hannah Ryd, présidente de l'Association Frederika Bremer. Les femmes de son pays sont aussi extrêmement actives, et se partagent entre des œuvres d'entraide (on sait notamment tout ce que la population suédoise a fait pour la Finlande) inspirées de la plus grande générosité, et le travail féministe. Il semble que la campagne menée l'an dernier pour stimuler chez les femmes le sens de leur responsabilité civique — campagne dont notre journal a publié des échos — continue sur une vaste échelle, M^{me} Ryd étant constamment en voyage à travers son pays, sans craindre les longs trajets dans ce Nord qu'elle adore, pour garder le contact avec toutes les branches de son Association, prononcer des conférences, etc. Les Sociétés féminines suédoises sont restées en relations avec celles du Danemark, et M^{me} Aagot Lading, qui avait assumé la direction du service de presse lors de notre Congrès de Copenhague, devait aller récemment faire une conférence à Stockholm. En revanche, il paraît beaucoup plus difficile pour les féministes suédoises neutres de garder des rapports avec leurs collègues norvégiennes.

Enfin, notre amie M^{me} Spiller, qui a travaillé pendant tant d'années à la S. d. N. et noué tant d'amitiés à Genève, nous a aussi envoyée une lettre toute calme et tranquille, décrivant la vie, remplie par du travail volontaire (bibliothèque de soldats notamment), féministe (assemblées et conférences sur la nationalité de la femme mariée, et sur la police féminine), et intellectuelle (recherches et études dans divers instituts), qu'elle mène malgré les raids « auxquels, dit-elle, elle est parfaitement habituée ». Ce sang-froid et cette confiance, s'ils ne nous étonnent plus, n'en sont pas moins un précieux réconfort. E. Gd.

Veillée d'armes

(Suite de la 1^{re} page.)

Affiche : grâce au précieux concours d'un jeune peintre de talent, M. Pierre Chavannes, le fils d'un des membres de notre Commission exécutive, une affiche illustrée, que nous n'aurions jamais pu nous offrir sans cela ! est sortie de presse depuis peu, et les quatre têtes en médaillon des femmes qui « défendent... » s'épanouissent sur tous les murs, engageant tous les électeurs à voter oui. Ce sont ces mêmes figurines, énergiques et expressives, qui répètent la même demande, en l'accompagnant des motifs qui nous font revendiquer toujours davantage le droit de vote, sur la feuille volante de propagande, qui a été toute cette dernière semaine distribuée aux 50.000 électeurs domiciliés dans le canton, ou actuellement sous les drapeaux, cette dernière tâche impliquant, comme bien l'on pense, des contrôles et l'obtention de visas. Cet envoi sera complété par celui du bulletin de vote selon modèle officiel, lequel, muet sur les deux

premières questions posées aux électeurs ce jour-là, (loi fédérale sur la préparation militaire, loi cantonale sur les contrats collectifs) répond par un OUI imposant à la troisième question, (suffrage féminin). Enfin, et simultanément à toute cette propagande les « petites femmes » venues de l'Exposition de Zurich, tournent et virevoltent sans cesse, du bureau des impôts qui leur ouvre ses portes au local de vote qui leur ferme les siennes au nez, dans les vitrines de magasins sur lesquelles les bandes écrasent leur nez...

...A tout cet effort, comme à l'élan de sympathie qui l'accompagne dans tout un public, quelle est l'opposition manifestée jusqu'à présent ? Celle des trois partis bourgeois, qui, tous trois, ont pris officiellement position contre nous, le parti national-démocratique, parce que « notre initiative était inopportune » (l'argument derrière lequel se réfugient tous ceux qui n'osent plus en avancer un autre!), le parti radical, parce qu'il craint le bouleversement qu'amènerait chez nous le vote des femmes, et le parti chrétien-social. Reste à savoir si les électeurs se rattachant à l'un ou l'autre de ces partis suivront docilement le mot d'ordre donné, et la présence d'un député démocrate et d'un radical bon teint parmi nos confrenciers et propagandistes nous permet de nous poser cette question, notre effort tendant donc à nous assurer les indécis et à ébranler les tièdes. Le parti, jeune radical, qui nous paraît avoir ressuscité pour la circonstance, a également pris position contre nous, estimant, nous dit un communiqué officiel, dont nos lectrices apprécieront l'esprit d'à propos, « qu'il était préférable que les femmes se consacrent à leur foyer plutôt qu'à la politique »... ce à quoi on trouvera dans nos glanures de presse la prompt réponse de notre Commission. D'autre part, un « Comité pour le suffrage masculin » a surgi en dernière heure, qui a manifesté son activité par la publication d'une affiche illustrée montrant une famille déchirée par le vote des femmes, et surtout d'un tract imprimé en rouge et noir, qui, croyant trapper fort n'a pas su éviter le danger de tomber dans l'exagération, le galimatias, l'illogisme et la vulgarité. C'est ce même Comité, supposons-nous, qui fait passer dans la presse des « slogans » d'une inspiration dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle manque d'élegance, et qui s'apparente singulièrement avec celle de l'ineffable brochure due à un M. Pierre Bertrand, qui fut à plusieurs reprises l'un de nos contradicteurs aussi prolixes que désuet.

Tout ceci est-il propre à assurer l'échec de notre deuxième tentative de porter devant les électeurs le principe pour lequel nous combattons?... Le rôle de prophète est toujours dangereux, aussi ne l'assumerons-nous pas ici, même à cette date si rapprochée de la décision finale. Disons-nous bien aussi que l'opposition la plus dangereuse est la plus silencieuse, et que l'immobilisme, la routine, le petit égoïsme, le sentiment de leur supériorité chez les hommes vont jouer un rôle beaucoup plus grand devant le scrutin que les proclamations et les décisions officielles des partis, celles-ci servant essentiellement de paravent aux opinions personnelles que l'on n'ose pas manifester. Disons-nous aussi hélas ! que l'indifférence, la paresse, l'incompréhension

IN MEMORIAM

Lina Gloor

A plusieurs reprises, le *Mouvement Féministe* a dit le grand talent et les mérites de M^{lle} Lina Gloor, artiste-peintre, décédée à Lausanne le 8 novembre, après une douloureuse maladie, patiemment supportée ; ça été lors de ses expositions au Lycéum, à la Grenette, et surtout à l'occasion du trentenaire de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs, célébré à Lausanne au mois d'octobre 1932.

Lina Gloor était née à Echallens, le 22 septembre 1865 ; elle a suivi, à Lausanne, les cours de l'Ecole cantonale de dessin et pris des leçons de peinture avec F. Gaulis ; à Paris, elle a travaillé à l'Ecole normale de dessin, suivant les cours de Grasset pour le dessin et la décoration. Reentrée à Lausanne, elle se voua avec passion à une carrière difficile pour tous, plus difficile encore pour les femmes, même très douées. Elle a donné des cours, des leçons privées, a été pendant de longues années, jusqu'en 1938, maîtresse de dessin à l'Ecole Vinet. De ses élèves, elle a su se faire des amies, conquises par la valeur de son enseignement, la beauté de son caractère, son amour de l'art. Elle a compté parmi ses élèves des étrangères de marque, notamment la princesse Marina de Grèce, aujourd'hui duchesse de Kent, qui, lors de son dernier voyage à Lausanne, il y a peu d'années, tint à faire savoir à sa maîtresse de dessin le lumineux souvenir qu'elle gardait de ses leçons.

Tout son temps entre ses leçons, M^{lle} Gloor le passa à voyager, à visiter les musées, les expositions, et à peindre, à peindre avec délices, avec joie, usant surtout de l'aquarelle ou des dessins aquarellés, qui, mieux que l'huile, lui permettraient de rendre et de prolonger son émotion. Ce qui ne va pas dire que l'huile ne lui réussissait pas ; elle laisse de nombreux paysages d'Italie, du canton de Vaud, quelques rares portraits qui sont de qualité. On lui doit encore des travaux d'art décoratif, des cuirs qui ont figuré, entr'autres, aux Artistes français, à Paris, en 1903.

de tant de femmes, qui ne veulent pas voir que nous travaillons pour elles, le manque de solidarité de beaucoup d'autres qui se tiennent à l'écart, se laissant absorber en ces journées si importantes pour toutes les femmes par des préoccupations et des intérêts qui leur aurait été facile de mettre de côté quinze jours durant — disons-nous bien que tout ceci pèsera aussi son poids dans la balance. Mais disons-nous surtout que l'effort accompli a constitué à trois reprises : lors de la cueillette des signatures, il y a trois ans ; lors de la discussion au Grand Conseil le printemps dernier ; et par les préparatifs de la votation populaire maintenant, la plus merveilleuse des propagandes éducatives qui se puisse imaginer, et grâce à laquelle l'« Idée », au lieu de s'endormir comme cela est fatal là où l'on n'ose parler trop souvent d'elle, a au contraire fait son chemin et gagné du terrain dans l'esprit de beaucoup d'hommes et de beaucoup de femmes...

— Et maintenant... à Dieu vat ! en attendant dimanche soir. E. Gd.

M^{lle} Gloor appartient à l'époque héroïque des luttes que durent soutenir les artistes femmes pour pouvoir exposer et entrer en contact avec le public. Les artistes masculins refusant d'admettre dans leurs manifestations leurs collègues femmes. « Il faut mettre toutes ces femmes dehors » s'était écrit un peintre vaudois, qui suivait le mot d'ordre donné par Hodler. Force fut donc aux femmes de s'organiser elles-mêmes, et cela ne leur a pas mal réussi : quelques vaillantes, après bien des discussions et des hésitations, décidèrent de créer la Société vaudoise des femmes peintres et sculpteurs ; ces vaillantes étaient M^{me} Nora Gross, M^{lle} Gloor, M^{lle} Vulliamin, Sandoz, Amélie Vallotton, M^{me} Contat-Mercanton ; leur entreprise prospéra si bien que la modeste société vaudoise s'est élargie, est devenue la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs, qui groupe six sections. Aujourd'hui, non seulement les femmes exposent régulièrement avec leur société, mais elles sont encore admises à l'Exposition de la Société suisse des peintres et sculpteurs. M^{lle} Gloor a présidé cette association avec beaucoup de savoir-faire, et a siégé dans son comité pendant vingt-deux ans.

Lina Gloor avait la passion de son art et elle mania ses pinceaux, ses crayons aussi longtemps que le lui permirent ses forces ; les fleurs, les couleurs que répand autour de nous la nature, lui furent une joie perpétuelle ; la lecture, la fréquentation de grands esprits, l'amitié qu'elle prodiguait, qu'on lui prodiguait ont fait la valeur de cette haute personnalité. Ses dernières années furent cruelles ; la douleur lui fut une fidèle compagne, mais jamais elle ne se plaignit ; elle accepta la souffrance avec une admirable résignation, certaine de trouver la paix dans l'au-delà.

La mort de M^{lle} Gloor fait un vide profond parmi ses amis, qui appréciaient son caractère, sa grande culture, sa conversation toujours intéressante, ses réflexions dictées par une longue expérience de la vie, par la souffrance domptée à force d'énergie. « La petite M^{lle} Gloor », est assurée de vivre, non seulement par ses œuvres, mais aussi par le beau souvenir que nous gardons d'elle. La perte est terrible pour sa fidèle amie, M^{me} C. Jaquillard, à qui nous disons notre affectueuse sympathie. S. BONARD.

Pour celles qui travaillent

Un léger progrès

Ceux qui connaissent un peu les grands magasins savent que le personnel de vente y est astreint à un métier difficile et que jusqu'à présent les conditions de travail laissent souvent à désirer. Aussi faut-il saluer avec joie l'arrangement intervenu en décembre 1939 entre la Société des Commerçants de Zurich et l'Association des Grands Magasins Suisses au sujet des conditions d'engagement du personnel de vente dans les grands magasins de la ville de Zurich. Ces arrangements portent sur les points suivants : temps d'essai, heures de travail, heures supplémentaires, vacances payées, maladie, service militaire, salaires, délai de résiliation du contrat de travail, versement du salaire en cas de décès, placements des employés.

Nous relevons quelques points qui ont une importance particulière pour les vendeuses : la durée du travail est de 52 heures par semaine (exception faite pour le rayon de l'alimentation). Les

mes pas les laides accapareuses qu'on nous accuse d'être ! Il y en a peut-être, mais c'est tellement hors de tout bon sens d'accaparer la laine, on sait assez ce qu'on font le temps et les mites, et il faut être bien nigarde pour en acheter plus que nécessaire. Ajoutez à cela qu'elle coûte un bon prix, et qu'aujourd'hui, l'argent ne pousse pas ainsi dans le creux de la main.

On nous accuse d'en avoir acheté par 12 pelotes ! Mais un chandail à manches en exige 10 ; et une paire de chaussettes 3 ; et 5, une écharpe chaude comme il en faut à nos soldats.

Maintenant que les maisons sont peu chauffées, il a fallu se pourvoir de lainages qu'on ne portait pas avant. Peut-on se contenter d'une seule pelote, ou s'offrir un recharge ? Vous voyez, tout de suite, qu'une famille de 4 personnes qui n'achète ni bas ni dessous de laine se met tout-à-coup à acheter 8 de tout !... 2 paires de bas... une qui sèche, tandis qu'on porte l'autre. On ne pourrait vraiment faire à moins. Mais multipliez cela par la foule de gens aisés des villes et campagnes qui ne portaient pas de laine en hiver. Vous voyez de suite qu'un magasin qui s'est approvisionné selon la vente des années précédentes est débordé, sans qu'il y ait faute de personne.

Mais ce n'est pas tout : Se doute-t-on en hauts lieux de ce qui a été trioté l'an dernier afin de permettre à nos œuvres de soulager la misère de nos nationaux. Pour ma part, et elle est modeste, plus de 2 kg de laine, soit 40 pelotes, ont été transformées en tricots dans le courant de l'hiver sans qu'un gramme ait servi à mon usage personnel ou ne soit sorti de Suisse. (A côté de cela il a fallu vêtir mon militaire).

Or, nos œuvres ont assumé une tâche ; nous sa-

rons qu'on compte sur notre concours pour la mener à bien cette année, plus encore que l'an dernier, nous savons que nos ressources en vieux (qui m'ont permis entre autres de tricoter deux douzaines de petits chaussons avec des infimes restes reçus de droite et de gauche), ont considérablement diminué... mais que la misère, elle, n'a pas diminué, en sorte qu'il a bien fallu penser à l'hiver qui s'annonce menaçant et acheter, acheter, pour d'autres, comme l'an passé, qui l'an passé.

Comment aurions-nous pu qu'on ne pouvait acheter autant ? Car il faut bien vous le dire, acheter par kilo est moins coûteux qu'acheter par écheveau ; et sur la masse on gagne toujours une pièce utile, culotte, chaussettes, etc. Ainsi, nous achetons par quantité pour que notre achat rende plus, en matière confectionnée...

...Qui s'en ira dire que beaucoup, beaucoup qui domment se privent pour donner, d'un plaisir, peut-être d'un agrément, mais aussi du nécessaire...

Féminisme et littérature

Quand parut Nora...

(Suite)¹

On a quelque peine aujourd'hui à imaginer la passion que souleva dans le public danois la discussion d'un problème purement moral. Car les bruits qui couraient au sujet de Laura Kieler n'ont presque rien ajouté à l'ardeur des débats. A Copenhague, l'on était d'ailleurs mal renseigné

¹ Voir le numéro 578.

gné à ce sujet. L'affabulation paraît avoir peu occupé les esprits. C'est bien la question générale qui causa de l'agitation. L'opinion moyenne prenait la défense d'Helmer et considérait Nora comme une hystérique et une exaltée. Mais à Carl Ploug, dont les idées extrêmes s'accordaient avec celles de Friede, en Norvège, s'opposaient quelques journalistes admirateurs d'Ibsen. C'est ainsi que Torsbø trouvait que la pièce avait « un caractère moralisateur » — ce qui était dans son esprit une louange — et qu'Edvard Brandès, encore plus homme de gauche que son frère, voyait dans la pièce « une contribution à la lutte contre les réactionnaires du Danemark et de Norvège, un spécimen de la littérature de l'avenir ».

Pour lui, Ibsen se plaçait aux côtés de Björnson, réclamant le droit de ne rien considérer comme acquis, mais de tout soumettre à la discussion.

On voit que, dans tout cela, il est fort peu question de la valeur littéraire du drame. Pourtant, il y avait, au Danemark, une vieille tradition de critique esthétique. Hermann Bang fut le seul à ne pas envisager le problème moral. Il se contenta de signaler le grand défaut technique de la pièce : elle mêle deux histoires. « Car, disait-il celle de Krogstad est gênante ; le mensonge sur lequel repose le ménage Helmer ne dépend pas d'une traite fautive. Il est plus profond et devait forcément éclater un jour ».

Au théâtre de Christiania, il y avait, en 1880, un nouveau directeur, Hans Schröder. C'est lui qui monta *Maison de poupée*, le 20 janvier. Le succès fut énorme : la pièce eut 25 représentations au cours de la saison. Jusqu'à la fin du théâtre, en 1899, elle fut jouée 73 fois, c'est-à-dire plus qu'aucun des autres drames modernes d'Ibsen.

Deux directeurs de troupes ambulantes la promènèrent jusqu'à Tromsø et à Hammerfest. A Stockholm, Nora fut jouée dès le 10 janvier 1880 et à Göteborg, en mars. En Finlande, elle fut donnée au théâtre finnois de Helsingfors, où elle fit 46 représentations et où la date de la première, le 25 février 1880, est considérée comme capitale dans l'histoire du théâtre finlandais. Elle fut aussi jouée en suédois à Helsingfors et à Abo.

De tous côtés, on demandait la suite de *Maison de poupée*. Nora reviendrait-elle ? Une revue féministe suédoise prétendit qu'à une question directe, Ibsen avait répondu : « Sûrement, elle revient ! », ce qui paraît peu vraisemblable. John Paulsen, l'ayant interrogé sur le même point, le grand homme souleva les épaules : « Que sais-je ? Il est possible qu'elle revienne à son mari et à ses enfants ; mais il se peut aussi qu'elle devienne une artiste de cirque ». Dans un second article de la même revue, on combattait cependant l'idée que la pièce fut inachevée.

« C'est une tragédie ; elle laisse une impression pénible comme il convient, sinon l'on croirait que le conflit n'a pas été aussi grave qu'il l'est réellement ».

Comme une sorte de protestation ou d'amère réfutation, Strindberg publia, en 1882, *La Femme de Sire Bengt*. Tandis que dans *Maison de poupée*, tous les personnages sont réalistes, sauf Nora, le cadre ici est romantique. La femme est une idylle, jusqu'au jour où la réalité brutale lui

¹ J. Paulsen. Jeune ami d'Ibsen. Il publia des « Souvenirs sur Ibsen ».